

INFORMATIONS CFTC

JUILLET 2026

JUILLET 2026

L'EDITO DU DSN

DENIS MORTELECQUE

L'été est là, et avec lui le temps des vacances, du repos et des moments précieux à partager avec ceux qui nous sont chers.

Après des mois d'efforts, profitez pleinement de cette pause bien méritée pour recharger les batteries et faire le plein d'énergie.

Mais si l'heure est à la détente, n'oublions pas que les défis qui nous attendent seront toujours là à la rentrée.

Plus que jamais, nous aurons besoin de solidarité, d'écoute et de détermination pour défendre les intérêts des salariés.

À la CFTC, nous serons au rendez-vous pour poursuivre nos engagements et faire entendre votre voix avec la conviction qui nous anime depuis toujours.

D'ici là, profitez de chaque instant, prenez soin de vous et revenez en pleine forme.

Toute l'équipe CFTC vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée pour reprendre ensemble le combat syndical.



Avec l'arrivée de l'été, les températures peuvent rapidement devenir difficiles à supporter, notamment sur les parcs véhicules, les quais de chargement et dans certaines zones de travail exposées au soleil. La vigilance de chacun est essentielle pour préserver sa santé et sa sécurité.

Une exposition prolongée à la chaleur peut entraîner :

- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Vertiges ou étourdissements
- Crampes musculaires
- Déshydratation
- Malaise ou coup de chaleur

Le coup de chaleur constitue une urgence médicale. Il peut se manifester par une forte température corporelle, une confusion, des propos incohérents ou une perte de connaissance.

Même sans sensation de soif, il est recommandé de boire régulièrement tout au long de la journée.

Lorsque les températures grimpent, les pauses ne sont pas un confort mais une mesure de prévention.

Profiter des zones ombragées ou climatisées lorsqu'elles sont disponibles. Se rafraîchir dès que possible. Signaler à son responsable toute difficulté liée à la chaleur. Ne pas hésiter à demander de l'aide en cas de fatigue inhabituelle.



Le mot de la CFTC

La performance ne doit jamais se faire au détriment de la santé. Durant toute la période estivale, la CFTC invite chacun à rester vigilant et à faire remonter toute situation pouvant mettre en danger les salariés. La prévention est l'affaire de tous.

Prenez soin de vous, de vos collègues et profitez pleinement de l'été en toute sécurité !

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ PENDANT LES FORTES CHALEURS

Sécurité sur les parcs véhicules

Les fortes chaleurs peuvent réduire la vigilance et augmenter les risques d'accident.

Rappel des consignes :

- Respecter les limitations de vitesse sur le parc.
- Maintenir une distance de sécurité avec les véhicules en mouvement.
- Rester vigilant lors des déplacements à pied.
- Porter les équipements de protection individuelle obligatoires.
- Faire attention aux surfaces métalliques exposées au soleil qui peuvent devenir brûlantes.

Sécurité sur les quais de chargement

Les périodes estivales sont souvent synonymes d'activité soutenue et parfois d'effectifs réduits en raison des congés.

Pour éviter les accidents :

- Respecter les procédures de chargement.
- Vérifier la stabilité des marchandises.
- Maintenir les zones de circulation dégagées.
- Communiquer clairement entre collègues et conducteurs.

En bref

Effectifs

légère baisse globale
À fin juin 2026, les effectifs du groupe s'élèvent à 2 210 salariés, soit :

- -32 salariés sur un an (-1,43 %)
- -13 salariés sur le trimestre (-0,58 %)

L'effectif intérimaire poursuit sa baisse avec 695 ETP a fin juin en retrait de 9% sur 1 an.

Les évolutions sont différentes selon les activités :

- LV : baisse de 26 salariés sur un an.
Route : baisse de 19 salariés.
Cargo : hausse de 11 salariés.
Supports : hausse de 2 salariés

Santé et sécurité : vigilance nécessaire

Les indicateurs montrent des résultats mitigés :

- Sécurité
- Le taux de fréquence global des accidents est de 26,04.
 - Amélioration par rapport à l'année précédente avec une baisse de 1,66 point.

Absentéisme

- Le taux d'absentéisme atteint 8,83 %.
- Il reste en hausse de 2,68 points sur un an, malgré une amélioration récente par rapport au trimestre précédent



SITUATION ECONOMIQUE A JUIN 2026

Situation économique : un contexte toujours difficile

L'activité du Groupe CAT reste confrontée à un ralentissement par rapport aux objectifs fixés en début d'année :

- Le chiffre d'affaires est en recul de 8,7 M€ par rapport à 2025 et de 29,7 M€ par rapport au budget.
- La marge brute diminue de 3,8 M€ par rapport à 2025 et de 6,1 M€ par rapport au budget.

Les principales difficultés concernent les activités Flux et Rail, fortement impactées par la baisse des volumes, notamment chez stellantis.

Intéressement : des résultats contrastés

Les critères d'intéressement évoluent différemment selon les unités de travail :

- UT Centres : intéressement provisoire de **1 934,83 €**, en progression par rapport au mois précédent.
- UT Cargo : intéressement provisoire de **967 €**, également en hausse.
- UT Route : intéressement de **332,51 €**, stable.
- UT Supports : aucun intéressement généré à ce stade en raison des critères économiques non atteints.

Plusieurs secteurs affichent néanmoins des résultats encourageants :

- Activité Cargo:
- Chiffre d'affaires en hausse de 2 M€ par rapport à 2025.
 - Progression de la marge brute de 0,8 M€.
 - Dynamique portée par Renault et les clients agricoles.

- Activité centre :
- Situation favorable sur les centres logistiques et les ports.
 - Marge brute en progression de 1,7 M€ par rapport à l'an dernier.

- Activité Flotte :
- Résultat meilleur que prévu sur la route grâce à la clause gazole et à la bonne performance des activités DMLD.
 - Marge brute supérieure à celle de l'année dernière.

Malgré un contexte économique toujours difficile marqué par une baisse du chiffre d'affaire et des marges, certaines activités comme Cargo, centre et Flotte affichent des résultats encourageants.

Les effectifs restent globalement stables avec une légère diminution sur un an. Les indicateurs de sécurité s'améliorent, même si l'absentéisme demeure un sujet de vigilance.

La direction et les représentants du personnel poursuivent leur suivi attentif de la situation afin de préserver l'activité, l'emploi et la performance collective.

GEPP : une négociation suspendue, quel signal pour le dialogue social ?

La Direction a annoncé sa décision de mettre un terme à la négociation sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) pour l'année 2026, avec une reprise désormais envisagée en mars 2027.

Pour justifier cette décision, elle met en avant les difficultés rencontrées lors des premières réunions : délais de transmission des propositions, rythmes de travail différents entre les organisations syndicales et nécessité d'une meilleure appropriation des outils de la GEPP. Nous ne partageons pas cette analyse.

La GEPP est un sujet stratégique qui concerne l'avenir des métiers, le développement des compétences, les mobilités, les parcours professionnels et, plus largement, l'avenir de chaque salarié.

Il est donc légitime que les organisations syndicales prennent le temps d'étudier les documents, de construire leurs propositions et de s'appuyer sur une expertise indépendante lorsque les enjeux le nécessitent.

Le recours au cabinet SECAFI, décidé par le CSE, s'inscrit précisément dans cette démarche. Une expertise est un outil destiné à éclairer les représentants du personnel et à enrichir les échanges. Nous regrettons qu'elle serve aujourd'hui à justifier une suspension de plusieurs mois d'une négociation pourtant essentielle.

Nous regrettons également que la communication de la Direction fasse peser l'essentiel de la responsabilité de cette interruption sur les organisations syndicales, sans reconnaître que la réussite d'une négociation repose avant tout sur une volonté commune d'écouter, de confronter les points de vue et de rechercher des compromis.

Cette suspension intervient alors que les prochaines Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) approchent. Sans confondre ces deux négociations, le signal envoyé interroge sur les conditions dans lesquelles le dialogue social se déroulera dans les prochains mois.

La confiance entre les partenaires sociaux ne se décrète pas : elle se construit par un dialogue régulier, transparent et respectueux des engagements de chacun.

Notre organisation abordera les prochaines échéances avec la même détermination : défendre les intérêts des salariés, porter des propositions concrètes et exiger un dialogue social fondé sur la bonne foi, le respect des représentants du personnel et la recherche de solutions utiles pour l'ensemble des salariés.

Désignation du bénéficiaire en cas de décès

Nouveaux embauchés, pensez à vous connecter [sur www.quijeprotege.fr](http://www.quijeprotege.fr) !

Ce site vous permet de retrouver facilement toutes les informations concernant votre protection sociale : mutuelle, prévoyance, garanties, démarches et contacts utiles.

En quelques clics, vous pouvez consulter vos droits et mieux comprendre les dispositifs dont vous bénéficiez en tant que salarié.

C'est un réflexe simple qui peut vous faire gagner du temps en cas de besoin. N'attendez pas d'avoir une question ou un problème : créez votre compte dès maintenant et gardez toutes ces informations à portée de main.

Votre protection, c'est important... alors pensez à vous informer !



Nous tenons à vous exprimer tout notre soutien et notre solidarité après les événements à Chayki en Ukraine.

Nous sommes soulagés qu'aucun collaborateur CAT n'ait été blessé. Votre courage, votre résilience et votre engagement dans ces circonstances difficiles suscitent notre plus profond respect. Toutes nos pensées vous accompagnent, ainsi que vos proches. .

Avec toute notre solidarité, la CFTC.

ACCORD SENIOR

Lors de la 1ere réunion de négociation de la GEPP, nous avons fait part de notre souhait de discuter en parallèle de cet accord GEPP, un accord dit « **SENIOR** ».

La direction en a pris note et nous a expliqué sa difficulté de discuté des 2 accords simultanément et a donc proposé de fixer une négociation d'accord SENIOR après la fin de la GEPP.

Suite a l'annonce par notre directeur des ressources humaines du report unilatéral de l'accord GEPP, la CFTC a dès le Lundi 6 juillet demandé l'ouverture d'une négociation de l'accord SENIOR dès la rentrée de septembre 2026.

Nous ne croyons pas au miracle mais on ne sait jamais.

Le calendrier est déjà possible car les organisations syndicales avaient un planning de négociation pour la GEPP avec les dates suivantes

- 3 et 4 septembre 2026
- 10 septembre 2026
- 23 septembre 2026
- 8 octobre 2026
- 21 octobre 2026

En voila un beau planning de négociation d'un accord SENIOR. Nous verrons bien si notre direction à cette volonté de dialogue social. Nous devons avancer sur cet accord vu la pyramide des ages de notre groupe ou + plus de 40% des salariés ont pus de 50 ans.



L'intelligence artificielle va, à court terme, profondément transformer nos métiers, notamment dans la gestion des flux, le traitement des données et les fonctions supports.

Les anciens de STVA se souviennent des impacts de la bascule vers la paie et la comptabilité CAT, qui avait déjà fortement modifié certaines professions. Combien de salariés concernés sont encore présents aujourd'hui ?

Comme ces évolutions hier, l'IA va faire évoluer nos métiers. À nous de rester vigilants afin que ces transformations se fassent dans le respect de l'emploi, des compétences et des salariés.

Coffre-fort numérique Arkevia : évolution de la plateforme

Dans le cadre de sa politique de dématérialisation, CAT met gratuitement à la disposition de tous les salariés un coffre-fort numérique personnel et sécurisé via la plateforme MyArkevia.

Cet espace vous permet de conserver en toute sécurité vos documents personnels, notamment vos bulletins de paie, et d'y accéder à tout moment, y compris après votre départ de l'entreprise.

Ce service représente un avantage entièrement financé par l'employeur.

À compter du **15 juillet 2026**, la plateforme MyArkevia évoluera afin d'offrir une utilisation plus simple, plus intuitive et un niveau de sécurité renforcé pour l'ensemble des utilisateurs.

Nous avons reçu les résultats de l'enquête d'engagement Groupe.

- Principaux enseignements :
- Taux de participation : 67 %
 - eNPS (Employee Net Promoter Score) : +3 (33 % de promoteurs contre 30 % de détracteurs)
 - Point fort (TOP) :« Je comprends les attentes et les besoins de nos clients. »
 - Point à améliorer (FLOP) :« Les possibilités d'évolution internes sont clairement définies et accessibles. »
 - Les résultats détaillés ainsi que le plan d'actions seront présentés au 4^e trimestre.

En résumé : L'enquête d'engagement du Groupe enregistre un taux de participation satisfaisant de 67 %. Les collaborateurs démontrent une bonne compréhension des besoins des clients, tandis que les opportunités d'évolution interne apparaissent comme le principal axe d'amélioration. Le score eNPS de +3 traduit un niveau d'engagement globalement positif, avec des marges de progression

PsyFrance et Prev&Care

La CFTC rappelle aux salariées l'existence des dispositifs QVCT :

- PSYFrance (soutien psychologique 24h/24 et 7j/7) : 01 84 74 93 07.
- Prev&Care (accompagnement des proches aidants) : 01 87 66 66 21.
- Boîte à idées : boiteaidees@groupecat.com.

N'hésitez pas à utiliser ces services, gratuits et confidentiels, pour vous accompagner au quotidien et contribuer à l'amélioration de vos conditions de travail.

Scannez ce QR Code ou copiez le lien pour accéder aux coordonnées et aux informations de la CFTC. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, des interrogations ou si vous avez besoin d'accompagnement. Vous trouverez également d'autres documents et informations utiles mis à disposition par le service RH.



<https://qrco.de/bgvN0J>

400 53 KODAK PORTRA 400

AU 1^{ER} JUILLET 2026



CONGÉ DE NAISSANCE

Chaque parent peut bénéficier d'un congé indemnisé supplémentaire de **1 à 2 mois**.



PRIX DU GAZ

Les tarifs réglementés augmentent d'environ **7,4 %**.



LEASING SOCIAL

Retour du dispositif de location de voitures électriques à prix réduit dès le **16 juillet**.



ÉLECTIONS

Inscriptions sur les listes électorales : des règles simplifiées et une date limite harmonisée.



MICRO-ENTREPRENEURS

L'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (ACRE) évolue.



IMPÔTS

Début des remboursements pour certains contribuables et prélèvement du solde pour d'autres.

Congé de naissance, APL, leasing social... Qu'est-ce qui change en juillet 2026 ?

Nouveau congé de naissance : chaque parent peut bénéficier d'un congé supplémentaire de 1 à 2 mois, en plus des congés maternité, paternité ou d'adoption. Ce droit est personnel et non transférable.

Indemnisation : 70 % du salaire plafonné le premier mois, puis 60 % le second mois.

Conditions : le congé doit être pris dans les 9 mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant et l'employeur doit être informé au moins un mois à l'avance.

Hausse du prix du gaz : à compter du 1er juillet, le prix repère du gaz augmente en moyenne de 7,4 %, impactant l'ensemble des consommateurs.

Retour du leasing social dès le 16 juillet : les ménages modestes pourront louer un véhicule électrique à un tarif avantageux, inférieur à 200 € par mois.

Listes électorales simplifiées : la date limite d'inscription est désormais harmonisée, que l'inscription soit réalisée en mairie ou en ligne.

Des mesures qui touchent directement le quotidien des salariés, des familles et des consommateurs.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les vacances d'été débutent le samedi 4 juillet 2026 en métropole. Les cours reprendront le 1er septembre 2026 pour les zones A, B et C et le 3 septembre en Corse.

À l'heure où nous rédigeons cet article, les prix des carburants repartent à la hausse sous l'effet de la reprise du conflit au Moyen-Orient. Selon les dernières données disponibles, le prix moyen du gazole est passé de 1,863 € à 1,948 € par litre en une semaine (+8,5 centimes), tandis que le SP95-E10 a augmenté de 1,873 € à 1,923 € par litre (+5 centimes). Les professionnels du secteur estiment que cette tendance pourrait se poursuivre dans les semaines à venir si les tensions géopolitiques persistent.

Face à cette nouvelle hausse qui pèse directement sur le pouvoir d'achat des salariés, nous demandons à la Direction la réouverture des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ou, à défaut, la réévaluation des indemnités carburant, afin de compenser l'augmentation continue des frais de déplacement domicile-travail.

